

Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 14
Cité éducative – projets des écoles – attribution de subventions

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 7 novembre 2022

Le lundi 7 novembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffaut – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Frédéric Denain – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Smaël Addala – Lucie Saubaux - Abdelkrim Kordjani (à partir du point n°2) – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Pascal D'Inca représenté par Catherine Dailly - Sabah Rezzoug représentée par Marc Chambon - Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Recep Kocak représenté par Patrick Boyer - Awa Touré représentée par Jean-Pierre Bosino

EXCUSE : Amadou Diallo

ABSENTS : Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani – Zoulika Oualaouch

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

14- CITE EDUCATIVE – PROJETS DES ECOLES – Attribution de subventions – Année scolaire 2022-2023

Sur le rapport de Monsieur Jean-Luc RIVIERE, Adjoint au Maire, en charge de la petite enfance, enfance, éducation primaire, de la restauration scolaire et des accueils de loisirs, exposant :

Vu la délibération n° 22 du conseil municipal en date du 27 septembre 2021 afférente à la convention triennale cité éducative,

Vu le programme d'actions de la Cité Educative,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage de la Cité Educative du 6 octobre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 17 octobre 2022,

Vu les projets déposés par les établissements scolaires du premier degré au titre de la Cité éducative au titre de l'année 2022-2023,

Considérant que la Cité Educative doit permettre l'émergence de nouveaux projets en faveur de l'épanouissement des enfants et des jeunes de la commune,

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
 Conseil municipal du 7 novembre 2022 – délibération n° 2022- 14
 Cité éducative – projets des écoles – attribution de subventions

Considérant que les établissements du premier degré de la commune sont un acteur important de la stratégie éducative de la municipalité,


Considérant que le temps scolaire permet de toucher tous les enfants du territoire,

Considérant que les projets proposés par les écoles dans le cadre de la Cité Educative représentent une plus-value et ne seraient pas réalisables sans ledit financement,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'Unanimité le versement de subventions aux établissements du premier degré au titre de la Cité Educative pour la somme de 20 682 € répartie comme suit :

Établissement	Actions	subvention municipale au titre de la cité éducative
M et L Bambier	les incorruptibles	3 500 €
	Filles garçons tous égaux	1 250 €
	Monta'voix2	2 630 €
Joliot Curie maternel	nettoyons notre quartier	500 €
Jean Jaurès	Les héroïnes au cinéma et la littérature	2 500 €
	création d'un éco-jardin pédagogique	250 €
	La sécurité routière	329 €
Jean Macé	Découverte de la biodiversité de la cour de récréation	500 €
Paul Langevin Maternel	Fille-garçon, reconnaître la différence	750 €
	Education à l'alimentation et à l'éveil du goût	400 €
Paul Langevin élémentaire	Le tour du monde	980 €
	Au fil des saisons	950 €
	Langevin se met au vert	3 050 €
Jacques Decour élémentaire	Ma BD	1 050 €
	Monta'terre	625 €
Jacques Decour maternel 2	sortie scolaire	1 000 €
	matériel cafés des parents	418 €
		20 682 €

 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Conseiller départemental,
Jean-Pierre Bosino